



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ICEF/1995/13  
19 avril 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Session annuelle de 1995  
22-26 mai 1995  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la session annuelle du Conseil d'administration, qui  
se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
du 22 au 26 mai 1995

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 1995 du Conseil d'administration ainsi que les détails de l'organisation des travaux. Un projet de calendrier de la session est proposé en annexe.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil et du Directeur général
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Rapport du Directeur général (Première et deuxième parties)
- Point 4 : Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- Point 5 : Rapport annuel au Conseil économique et social [Rapport du Directeur général (Troisième partie)]
- a) Suite donnée aux résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale
  - b) Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement
  - c) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
- Point 6 : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
- Point 7 : Stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation de base
- Point 8 : Budget de base des services d'administration et d'appui aux programmes
- Point 9 : Recommandation concernant le budget de base des programmes financés par des fonds d'action générale
- Point 10 : Opération Cartes de vœux et opérations connexes :
- a) Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux
  - b) Examen de l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de vœux
  - c) Rapport provisoire de l'opération Cartes de vœux pour la saison 1994
  - d) Rapport financier et comptes de l'opération Cartes de vœux pour la saison 1993
- Point 11 : Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 12 : Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique
- Point 13 : Étude de gestion : questions relatives à la mission de l'UNICEF

Point 14 : Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examen des programmes

Point 15 : Stratégies de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Point 16 : Consultations sur des décisions et adoption de décisions

Point 17 : Questions diverses

Point 18 : Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil et du Directeur général

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux

[POUR SUITE À DONNER]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions applicables du Conseil d'administration ainsi qu'aux indications données par le Bureau lors des réunions qu'il a tenues au cours de la deuxième session ordinaire de 1995 et le 30 mars 1995. Il a été communiqué aux membres du Conseil (EB/1995/026).

3. Rapport du Directeur général (Première et deuxième parties)

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1995/14 (Première et deuxième parties)]

Le rapport du Directeur général est divisé en trois parties. Dans la première partie sont récapitulées les questions sur lesquelles le Directeur général tient à appeler tout particulièrement l'attention des membres du Conseil d'administration. La deuxième partie présente une vue d'ensemble du déroulement des programmes et opérations de l'UNICEF en 1994 et, conformément à un certain nombre de décisions du Conseil, rend compte, notamment, des activités menées dans les domaines suivants : planification familiale (décision 1993/11); évolution des relations extérieures; progrès réalisés vers la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant (décision 1993/13); atteindre les pauvres (décision 1991/6); Initiative de vaccination des enfants (décision 1992/5); prévention du VIH/sida (décision 1992/5); et renforcement des capacités nationales (décision 1992/23). La troisième partie contient le rapport annuel au Conseil économique et social et sera examinée séparément au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Les première et deuxième parties du rapport du Directeur général seront examinées en même temps que le point 4 de l'ordre du jour.

Compte tenu du peu de temps dont le Conseil d'administration dispose à la présente session, les exposés d'ordre général sur cet ensemble de questions seront limités à sept (7) minutes. Sur les conseils du Bureau, le secrétariat a entrepris de mettre au point un dispositif lumineux, qui permettra à chaque orateur de ne pas dépasser le temps qui lui est imparti.

#### 4. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/15]

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 1992/5 et dans des décisions ultérieures, ce rapport est présenté tous les ans. Il fait le point des progrès réalisés vers les objectifs de la décennie et de la mi-décennie et examine l'état d'avancement des programmes d'action nationaux et l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il donne en outre des informations sur les activités de suivi du Sommet mondial entreprises sur le plan international, régional, national et autres. Il est demandé au Conseil d'adopter le projet de recommandation sur l'examen à mi-décennie des progrès réalisés prévu par le plan d'action du Sommet mondial.

Comme on l'a indiqué plus haut, ce rapport doit être examiné en même temps que le point 3 de l'ordre du jour.

#### 5. Rapport annuel au Conseil économique et social [rapport du Directeur général (Troisième partie)]

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/14 (Troisième partie)]

Comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa première session ordinaire (décision 1995/5), cette partie du rapport du Directeur général au Conseil d'administration est aussi le rapport du Directeur général au Conseil économique et social. Dans la même décision, le Conseil d'administration a fixé aussi la présentation et le contenu du rapport : celui-ci devait comprendre deux chapitres, l'un consacré à l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles (voir point 5 a) ci-dessous) et l'autre au(x) thème(s) choisi(s) pour la réunion de haut niveau de la phase des travaux du Conseil consacrés aux activités opérationnelles (voir point 5 b) ci-dessous). Le Sommet mondial pour le développement social ayant eu lieu depuis l'adoption de la décision 1995/5, un troisième chapitre s'y rapportant a été ajouté au rapport (voir point 5 c) ci-dessous).

##### a) Suite donnée aux résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale

Ce chapitre du rapport du Directeur général donne un aperçu des mesures prises pour donner effet aux dispositions de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale, en date des 22 décembre 1989 et 22 décembre 1992, respectivement. Le Conseil voudra peut-être examiner comment l'UNICEF pourrait continuer à appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

##### b) Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement

Il était également demandé dans la décision 1995/5 que le rapport au Conseil économique et social comprenne un chapitre sur les activités entreprises et les mesures adoptées dans le cadre du ou des thème(s) choisi(s) pour la réunion de haut niveau de la phase des travaux du Conseil consacrée aux

/...

activités opérationnelles. En 1995, l'exécution du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement a été retenue comme thème principal et le Conseil voudra peut-être examiner comment l'UNICEF pourrait procéder, dans le cadre de son mandat, pour y donner suite.

Le Conseil se souviendra peut-être que, comme il l'a décidé à sa deuxième session ordinaire de 1995 (décision 1995/11), le secrétariat lui soumettra, à sa troisième session ordinaire de 1995, une version révisée du document E/ICEF/1995/12 et Corr.1 sur la suite donnée par l'UNICEF à la Conférence internationale sur la population et le développement tenant compte des observations formulées par les membres du Conseil à la deuxième session ordinaire.

c) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Cette question a également été mentionnée dans la décision 1995/5 comme méritant d'être examinée dans le chapitre du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social. Compte tenu des résultats du Sommet mondial pour le développement social récemment tenu, il a été jugé indiqué que l'UNICEF se réfère ici aux activités relatives à l'exécution du plan d'action du Sommet.

6. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1995/19]

À sa troisième session ordinaire de 1994, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à l'ordre du jour une question relative à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, qui serait examinée à la session annuelle de 1995 (décision 1994/R.3/9). Le rapport s'y rapportant fait l'objet du document publié sous la cote E/ICEF/1995/19. Le Conseil d'administration voudra peut-être examiner comment l'UNICEF pourrait procéder, dans le cadre de son mandat, pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social.

Ce point de l'ordre du jour devrait être examiné en même temps que le point 5 c) ci-dessus.

7. Stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation de base

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/16]

À la session ordinaire de 1993 du Conseil d'administration, un certain nombre de délégations ont exprimé de l'intérêt pour un document sur la politique de l'UNICEF en matière d'éducation de base (E/ICEF/1993/14, par. 110). À sa troisième session ordinaire de 1994, le Conseil a décidé d'inscrire l'examen d'un rapport de ce type à l'ordre du jour de sa session annuelle de 1995 (décision 1994/R.3/9). Le rapport expose en détail la structure des programmes éducatifs de l'UNICEF : portée, objectifs, domaines d'action et stratégies. Il est demandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de recommandation sur les stratégies de l'UNICEF en matière d'éducation de base, qui figure dans le rapport.

8. Budget de base des services d'administration et d'appui aux programmes

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/AB/L.5]

À sa première session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration a décidé d'attendre, pour établir le budget d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1996-1997 d'avoir pris sa décision sur la mise en oeuvre de l'étude de gestion de l'UNICEF; il a décidé que le secrétariat utiliserait le budget de l'exercice 1994-1995 comme budget de base pour la période 1996-1997 (décision 1995/6). Il a décidé en outre que le Conseil d'administration examinerait les révisions du budget qui s'avéreraient nécessaires, que le secrétariat lui soumettrait pendant le reste de l'année 1995 et en 1996 et 1997. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le budget de base des services d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le Conseil sera également saisi, pour examen, du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget de base des services d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1995/AB/L.12).

9. Recommandation concernant le budget de base des programmes financés par des fonds d'action générale

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/AB/L.10]

À sa première session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration a décidé d'attendre, pour établir le budget des programmes financés par des fonds d'action générale pour l'exercice biennal 1996-1997, d'avoir pris sa décision sur la mise en oeuvre de l'étude de gestion de l'UNICEF; il a décidé que le secrétariat utiliserait le budget de l'exercice 1994-1995 de ces programmes comme budgets de base pour la période 1996-1997 (décision 1995/6). Il a décidé en outre que le Conseil d'administration examinerait les révisions du budget qui s'avéreraient nécessaires, que lui soumettrait le secrétariat pendant le reste de l'année 1995 et en 1996 et 1997. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la recommandation concernant le budget des programmes financés par des fonds d'action générale pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le Conseil sera également saisi pour examen du rapport du CCQAB sur la recommandation concernant le budget de base des programmes financés par des fonds d'action générale pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1995/AB/L.12).

10. Opération Cartes de voeux et opérations connexes

a) Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de voeux

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/AB/L.8]

Le Conseil sera saisi du plan de travail et du projet de budget de l'opération Cartes de voeux pour la saison 1995 (exercice budgétaire allant du 1er mai 1995 au 30 avril 1996), notamment des principaux tableaux comparant le

/...

budget de l'exercice à venir avec les derniers résultats provisoires, comme le Conseil l'a demandé à sa session annuelle de 1994 (décision 1994/A/9). Comme le Conseil l'a décidé à sa troisième session ordinaire de 1995 (décision 1994/R.3/2), la question d'un examen des services de l'opération Cartes de voeux situés à Manhattan sera réexaminée "une fois que sera achevée l'étude de la gestion de l'UNICEF, en tenant dûment compte de l'ensemble des options et des questions".

b) Examen de l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de voeux

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1995/AB/L.9]

Dans le plan de travail et le projet de budget pour 1994 de l'opération Cartes de voeux (E/ICEF/1994/AB/L.6), le Directeur général a demandé au Conseil d'administration d'examiner la possibilité de faire coïncider l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de voeux (1er mai-30 avril) avec celui des autres divisions de l'UNICEF (1er janvier-31 décembre). Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à sa deuxième session ordinaire de 1994, a demandé à l'opération Cartes de voeux "d'étudier la question plus avant compte tenu des dates arrêtées pour les sessions du Conseil d'administration et des conséquences qu'il y aurait à clore l'exercice sur la base d'autres résultats provisoires, et de présenter ses conclusions au Conseil à une session ultérieure" (E/ICEF/1994/13, par. 246). Il est demandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de recommandation visant à faire coïncider l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de voeux avec celui des autres divisions de l'UNICEF, qui figure dans le rapport.

c) Rapport provisoire de l'opération Cartes de voeux pour la saison 1994

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1995/AB/L.7]

Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport provisoire pour la saison 1994 (1er mai 1994-30 avril 1995), dont il lui est demandé de prendre acte.

d) Rapport financier et comptes de l'opération Cartes de voeux pour la saison 1993

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1995/AB/L.6]

Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport financier pour la saison 1993 (1er mai 1993-30 avril 1994), dont il lui est demandé de prendre acte.

11. Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1995/11]

L'examen de ce document, qui fait le bilan de la politique générale en la matière, a été renvoyé à la deuxième session ordinaire de 1995, comme le Conseil l'a recommandé à la réunion d'information préparatoire après avoir été informé



par le secrétariat que le document ne serait pas disponible dans toutes les langues.

Le rapport a été établi en application de la décision 1992/22 du Conseil d'administration (E/ICEF/1992/14), qui demandait à l'UNICEF d'encourager la participation communautaire au développement des soins de santé. Il tient également compte des observations formulées par les délégations à l'issue de l'examen d'un rapport initial présenté à la troisième session ordinaire de 1994, des résultats des consultations menées avec les pays et les principaux partenaires internationaux de l'UNICEF dans le domaine de la santé ainsi que des conclusions de l'évaluation de l'UNICEF effectuée en 1992 dans les secteurs de la santé et de la nutrition par plusieurs donateurs. Il est demandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de recommandation concernant la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé, qui figure dans le rapport.

Les membres du Conseil se souviendront que le rapport a été communiqué aux membres du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, dont les observations écrites, une fois reçues, seront incorporées dans un document qui sera soumis au Conseil pour examen.

12. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1995/18]

Ce rapport est présenté au Conseil d'administration tous les ans conformément à la décision 1992/5 du Conseil et à ses décisions ultérieures, notamment à la décision 1994/A/3 adoptée à la session annuelle de 1994. Dans cette dernière décision, le Conseil a réaffirmé l'engagement de l'UNICEF envers l'Afrique, qui est aujourd'hui la région où les besoins sont les plus grands et à laquelle le Fonds accorde la priorité absolue, et sa volonté d'aider les pays africains à réaliser les objectifs fixés en matière de développement humain pour les années 90.

13. Étude de gestion : questions relatives à la mission de l'UNICEF

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1995/AB/L.11]

Dans sa décision 1995/12, adoptée à la deuxième session ordinaire de 1995, le Conseil a décidé d'examiner la question de la mission de l'UNICEF, y compris en matière d'opérations de secours d'urgence, à sa session annuelle de 1995. Pour faciliter la discussion, le secrétariat soumet au Conseil un rapport sur la question. Dans la même décision, le Conseil a également prié le secrétariat de préciser, en tenant compte des opinions exprimées par les membres du Conseil d'administration, le calendrier de mise en oeuvre du plan de réforme de la gestion, qui figure dans le document E/ICEF/1995/AB/L.4 (présenté à la deuxième session ordinaire de 1995) et de le lui soumettre pour information et avis (figurera dans le document E/ICEF/1995/CRP.24).

Le Conseil se souviendra qu'il a examiné, à sa première session ordinaire de 1995, le résumé de l'étude de gestion de l'UNICEF réalisée par la société Booz.Allen & Hamilton (E/ICEF/1995/AB/L.1). Il sera également saisi, pour examen, du rapport y relatif du CCQAB (E/ICEF/1995/AB/L.12).

/...

14. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examen des programmes

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/P/L.15, 25, 28, 30 et 31]

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1995/P/L.2 et 40]

À sa deuxième session ordinaire de 1995, le Conseil a décidé de reporter à sa session annuelle l'examen et l'approbation de 21 propositions de programmes (figurant dans les cinq documents susmentionnés), qui n'étaient pas disponibles dans toutes les langues. Les recommandations en question concernent : a) le Tchad; b) les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan – Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan – et le programme relatif à cette région; c) l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale : Cameroun, Gabon, Guinée, Nigéria, Sierra Leone et Zaïre; d) le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : Algérie, Oman, Soudan, enfants palestiniens au Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie et Gaza; et e) l'Europe centrale et orientale : Moldova et Turquie.

Le Conseil sera également saisi, pour examen, du rapport régional sur l'élaboration des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les États baltes, qui n'avait pas pu être prêt à temps pour sa deuxième session ordinaire de 1995.

Il avait été décidé que l'examen du document sur l'état de l'assistance de l'UNICEF aux femmes et aux enfants palestiniens, qui était prévu pour la deuxième session ordinaire de 1995, serait reporté à la présente session, au cours de laquelle le secrétariat présentera un exposé détaillé des activités menées en faveur des femmes et des enfants palestiniens. Le secrétariat présentera également un exposé détaillé des activités de l'UNICEF dans les républiques d'Asie centrale.

15. Stratégies de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1995/17]

À la session annuelle de 1994 du Conseil, le secrétariat a proposé d'élaborer à l'intention du Conseil, pour examen et approbation, un document d'orientation concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement (E/ICEF/1995/13, par. 315). À sa troisième session ordinaire de 1994, le Conseil a décidé d'inscrire la discussion de ce document d'examen de politique générale à l'ordre du jour de sa session annuelle de 1995 (décision 1994/R.3/9). Le rapport expose les stratégies que l'UNICEF doit suivre pour aider les gouvernements et les collectivités à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et mettre à profit les enseignements du passé et l'expérience acquise tout en s'adaptant à l'évolution des besoins et des tâches à entreprendre. Il propose également un cadre général de programmation nationale que chaque pays peut modifier en fonction de sa situation. Il est demandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de recommandation concernant les stratégies de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui figure dans le rapport.

16. Consultations sur des décisions et adoption de décisions

Pour faciliter la prise de décisions, du temps a été prévu, ainsi que des services d'interprétation et autres services de conférence, pour permettre au Conseil de tenir, selon qu'il y aura lieu, des consultations sur les divers projets de décision.

17. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration élira les membres et membres suppléants représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1995-1996, élection qui avait été reportée de la première à la deuxième session ordinaire de 1995.

Le Conseil sera également saisi, pour information, du texte du nouvel accord d'accréditation et de coopération entre l'UNICEF et les comités nationaux pour l'UNICEF figurant dans le document E/ICEF/1995/CRP.25.

La liste, au 1er janvier 1995, de tous les administrateurs permanents recrutés sur le plan international et de tous les administrateurs recrutés sur le plan international engagés par l'UNICEF pour une durée déterminée d'un an ou plus (E/ICEF/1995/CRP.23) sera également distribuée aux membres du Conseil.

18. Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil

Après les observations finales du Directeur général et du Président, la session sera close.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA  
SESSION ANNUELLE DE 1995 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(22 au 26 mai 1995\*)

Lundi 22 mai	Matin	Point 1	Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil et du Directeur général	
		Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux <u>Examen de questions groupées</u> :	
		Point 3	Rapport du Directeur général (première et deuxième parties)	
		Point 4	Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants	
	Après-midi	Points 3 et 4	Suite des débats	
Mardi 23 mai**	Matin	Point 5	Rapport annuel au Conseil économique et social [rapport du Directeur général (troisième partie)]  a) Suite donnée aux résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale  b) Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement  c) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social	
		Point 6	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social	
		Après-midi (deux séances)	Point 7	Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation
			Point 8	Budget de base des services d'administration et d'appui aux programmes
			Point 9	Recommandation concernant le budget de base des programmes financés par des fonds d'action générale

		Point 10	Opération Cartes de voeux et opérations connexes : a) Plan de travail et projet de budget b) Examen de l'exercice budgétaire c) Rapport provisoire pour la saison 1994 d) Rapport financier et comptes pour la saison 1993
Mercredi 24 mai**	Matin	Point 11	Stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
	Après-midi (deux séances)	Point 12	Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique
		Point 13	Étude de gestion : questions relatives à la mission de l'UNICEF
		Point 14	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examen des programmes
Jeudi 25 mai	Matin	Point 13	Suite des débats
	Après-midi	Point 15	Stratégies de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement
Vendredi 26 mai**	Matin	Points 7, 11 et 15	Consultations sur les décisions relatives aux documents d'orientation
	Après-midi (deux séances)	Point 16	Consultations sur des décisions et adoption de décisions
		Point 17	Questions diverses
		Point 18	Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil

\* Si nécessaire, deux séances pourront aussi avoir lieu le samedi 27 mai.

\*\* Indique qu'il y aura une séance du soir (18-21 heures). Des services d'interprétation seront fournis pour toutes les langues selon les disponibilités.

-----